

**Guide pour l'établissement  
du formulaire de lettre de choix  
(pour les porteurs d'attestations de propriété seulement)**

## **Pour commencer**

---

Nous sommes heureux d'annoncer que les actionnaires de Corporation Financière Canada-Vie ont approuvé l'acquisition de Canada-Vie par Great-West Lifeco Inc. (l'« opération »). D'ici la clôture de l'opération, vous devez faire un certain nombre de choix relativement à vos actions de Canada-Vie. Le présent guide vous aidera à faire ces choix à l'aide du formulaire de lettre de choix ci-joint, imprimé sur papier jaune (le « formulaire de choix »).

Avant de commencer, assurez-vous que vous avez bien reçu :

1. une lettre de David A. Nield, président du conseil et chef de la direction de Canada-Vie;
2. la foire aux questions portant sur le formulaire de choix;
3. le formulaire de choix (imprimé sur papier jaune); et
4. une enveloppe-réponse.

Vous devriez aussi avoir déjà reçu la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Corporation Financière Canada-Vie en date du 22 mars 2003 (la « circulaire de sollicitation de procurations »).

S'il vous manque l'un des documents (sauf l'enveloppe), vous pouvez vous en procurer une copie dans la rubrique « Message de dernière heure aux actionnaires » du site Web de Canada-Vie à l'adresse [www.canadalife.com](http://www.canadalife.com), dans le site des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou auprès de Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare »).

Avant de commencer, nous vous invitons à bien lire les directives détaillées qui débutent à la

page 4 du formulaire de choix ainsi que la foire aux questions. Vous pouvez aussi téléphoner à Computershare pour toute question relative au formulaire. Si vous êtes en Amérique du Nord, au Royaume-Uni ou en Irlande, vous pouvez téléphoner sans frais au +1 866 224-2228. Si vous habitez ailleurs, téléphonez au +1 514 982-9557; des frais d'interurbain vous seront alors facturés. Veuillez vous reporter à l'endos du présent guide pour les coordonnées de Computershare. Pour de plus amples renseignements sur l'opération et le processus de choix, reportez-vous à la circulaire de sollicitation de procurations. Vous devriez aussi consulter vos conseillers fiscaux et financiers avant de faire un choix quant à la contrepartie que vous souhaitez recevoir.

Nous vous incitons à soumettre rapidement votre formulaire de choix dûment rempli (et tout document joint). Pour être valide, votre formulaire de choix doit être dûment rempli, signé et transmis à Computershare à l'une des adresses figurant à l'endos du présent guide de manière à ce qu'il soit reçu au plus tard à 16 h 00 (heure de Toronto), le 3 juillet 2003 (ou à toute autre date que Canada-Vie peut annoncer). **Si Computershare ne reçoit pas votre formulaire de choix et tout autre document requis avant cette date limite, vous ne pourrez pas vous prévaloir des choix qui vous sont offerts dans ce formulaire, et vous serez considéré(e) comme un « actionnaire n'ayant pas formulé de choix » au sens de la circulaire de sollicitation de procurations.**

## Remplir le formulaire

---

### PAGE UN

Selon nos registres, vous détenez les actions de Canada-Vie indiquées à la page 1 du formulaire de choix. Vérifiez que les renseignements figurant dans le formulaire de choix sont complets et exacts. Dans le cas contraire, joignez un feuillet avec les corrections ou renseignements supplémentaires à votre formulaire dûment rempli.

### PAGE DEUX

#### **Section A — Choix relatif à la contrepartie**

Aux termes de l'opération, vous pouvez choisir de recevoir une contrepartie au comptant et/ou des actions de Great-West Lifeco Inc. en échange de vos actions de Canada-Vie.

Le formulaire de choix énumère cinq (5) options possibles. Cochez d'un X la case de la section A correspondant à l'option que vous retenez.

Si vous choisissez l'option n° 5 (une combinaison de comptant et d'actions de Great-West), veuillez préciser, dans l'espace prévu à cette fin, le pourcentage que vous désirez recevoir sous l'une et l'autre forme. Vous n'avez pas à inclure chaque forme de contrepartie dans votre choix, mais les pourcentages indiqués doivent totaliser 100 %.

Par exemple, vous pourriez choisir :

- a) 50 % au comptant, 0 % d'action de série E de Great-West, 0 % d'action de série F de Great-West et 50 % d'actions ordinaires de Great-West; ou
- b) 25 % au comptant, 25 % d'actions de série E de Great-West, 25 % d'actions de série F de Great-West et 25 % d'actions ordinaires de Great-West; ou
- c) 0 % au comptant, 10 % d'actions de série E de Great-West, 20 % d'actions de série F de Great-West et 70 % d'actions ordinaires de Great-West.

Nous avons utilisé des pourcentages arrondis et donné des exemples simples, mais le choix vous appartient. Vous pouvez choisir toute combinaison

(en utilisant des pourcentages jusqu'à deux décimales), *pourvu que le total égale 100 %*.

Veillez noter que :

- si vous ne remplissez correctement cette case (et le reste du formulaire de choix), vous serez réputé(e) avoir choisi une contrepartie au comptant ou en actions de Great-West, ou une combinaison des deux, selon le montant de chaque catégorie de contrepartie qui demeure disponible après avoir donné effet aux choix déterminés valables faits par les actionnaires de Canada-Vie;
- même si vos choix sont dûment faits, il se peut que vous ne receviez pas la forme de chacune des contreparties que vous avez choisie (même si vous n'en avez retenu qu'une) en raison du montant ou du nombre limité de chaque forme de contrepartie pouvant être reçu de Great-West Lifeco qui peut être insuffisant pour satisfaire tous les choix valides.

Reportez-vous aux pages 25 et 26 de la circulaire de sollicitation de procurations concernant ces maximums et répartitions proportionnelles.

#### **Section B — Choix relatifs aux petits lots**

Un « petit lot » est un nombre d'actions inférieur à 100. Comme il peut vous être difficile de vendre un petit nombre d'actions après la clôture de l'opération, vous avez l'option que vos petits lots soient regroupés avec ceux d'autres actionnaires et vendus pour votre compte par Computershare.

Même si vous choisissez de ne recevoir qu'une contrepartie au comptant pour vos actions de Canada-Vie, vous pourriez recevoir une portion de la contrepartie sous forme d'actions de Great-West à la suite d'une répartition proportionnelle. Par conséquent, vous devriez tout de même remplir cette section au cas où un petit nombre d'actions soit émis en votre faveur.

Si vous préférez recevoir un montant au comptant plutôt qu'un petit lot, cochez d'un X la case « Vendre les petits lots ». Après la clôture de l'opération, un chèque au montant du produit au

comptant de la vente de votre ou de vos petits lots (déduction faite des commissions et frais) vous sera expédié avec toute autre contrepartie au comptant à laquelle vous avez droit en vertu de l'opération.

Si vous choisissez « Ne pas vendre les petits lots » ou que vous ne remplissez pas la section, les petits lots ne seront pas vendus pour votre compte, et vous pourriez recevoir un petit lot d'un ou de plusieurs types d'actions de Great-West.

### **Section C — Report d'impôt canadien et report d'impôt du Québec**

Vous pouvez être admissible à exercer un choix fiscal conjoint avec Great-West Lifeco afin de transférer vos actions de Canada-Vie à Great-West Lifeco avec report total ou partiel des impôts.

En règle générale, les contribuables canadiens qui reçoivent plus d'un type de contrepartie de Great-West Lifeco voudront faire ce choix.

À la suite d'une répartition proportionnelle, vous pourriez toucher une partie de votre produit sous une forme différente de ce que vous aviez demandé, une disposition intégralement imposable intervenant mais pouvant faire l'objet d'un report d'impôts si vous remplissez le formulaire de choix fiscal.

Vous trouverez des renseignements détaillés aux pages 83 à 90 de la circulaire de sollicitation de procurations.

**Si vous demandez la documentation pour les choix fiscaux fédéraux canadiens ou pour les choix fiscaux fédéraux canadiens et choix fiscaux québécois, vous devriez cocher la case appropriée de la section C.**

### **Section D — Directives d'immatriculation et de paiement**

Donnez tous les renseignements demandés dans cette case afin que nos registres soient à jour. Toute attestation de propriété émise en votre faveur sera inscrite au nom que vous indiquez dans cette case et sera envoyée à l'adresse qui y sera précisée.

### **Section E — Directives de livraison spéciale**

Vous n'avez pas à remplir cette case à moins que vous souhaitiez que le chèque et/ou les attestations de propriété (selon le cas) émis aux termes de l'opération soient envoyés i) à une autre personne que le porteur inscrit des actions de

Canada-Vie visées par le formulaire de choix, ou ii) à une adresse différente de celle indiquée dans la section D.

Si vous donnez des directives de livraison spéciale, assurez-vous de fournir tous les renseignements nécessaires, dont le numéro d'assurance sociale ou numéro d'identification de contribuable (*Taxpayer Identification Number*) du destinataire.

### **Section F — Directives de ramassage spécial**

Cette option n'est offerte que si vous retournez votre formulaire de choix à Computershare en l'y déposant en personne. Cochez cette case si vous souhaitez aussi prendre livraison du chèque et/ou des attestations de propriété (selon le cas) émis en votre faveur aux termes de l'opération au bureau où vous avez déposé votre formulaire de choix. Veuillez vous reporter à l'endos du présent guide pour obtenir l'adresse des bureaux de Computershare.

Nous recommandons que vous téléphoniez à Computershare pour confirmer que votre chèque et/ou vos attestations de propriété sont bien disponibles.

### **Section G — Monnaie locale**

Si vous êtes résident des États-Unis, du Royaume-Uni ou de l'Irlande et que vous recevez une contrepartie au comptant aux termes de l'opération, vous avez l'option de recevoir un montant en dollars canadiens ou l'équivalent (déduction faite des commissions et frais) dans la monnaie de votre pays de résidence. Si vous ne remplissez pas la section, vous recevrez tout montant dans votre monnaie locale.

## **PAGE TROIS**

Veuillez lire cette page attentivement car elle renferme d'importants renseignements juridiques. Lisez aussi les directives 1 à 4 à la page 4 du formulaire de choix avant de le signer.

Quand vous aurez lu ces dispositions, remplissez la partie en bas à droite en indiquant la date et votre nom (ou celui de l'actionnaire dont vous êtes le représentant autorisé) et en apposant votre signature.

Si vous avez recours à la procédure de signature avalidée décrite à la directive 3 du formulaire de choix, remplissez la partie en bas à gauche de la page 3 en donnant les renseignements requis.

## Vous avez terminé?

---

Avant de soumettre votre formulaire de choix, vérifiez que vous avez bien :

- rempli chaque section du formulaire de choix qui s'applique dans votre cas;
- signé et daté au bas de la page 3 du formulaire de choix et mis le formulaire signé dans l'enveloppe-réponse fournie. Conservez une copie du formulaire de choix signé pour vos dossiers;
- joint dans l'enveloppe-réponse fournie un formulaire de substitution W-9 dûment rempli et signé (actionnaires des États-Unis seulement);
- joint dans l'enveloppe-réponse fournie tous les documents supplémentaires requis en vertu des directives 2 et/ou 4 du formulaire de choix;
- bien scellé l'enveloppe-réponse fournie que vous avez dûment affranchie. Nous vous recommandons d'envoyer votre formulaire de choix et les pièces jointes à Computershare par envoi assuré ou par courrier recommandé (avec demande de confirmation de réception) pour vous assurer qu'ils sont reçus en temps voulu. **Pour être valide, votre formulaire de choix doit être dûment rempli, signé et transmis avec toutes les autres pièces requises à Computershare à l'une des adresses figurant ci-dessous de manière à ce qu'il soit reçu par Computershare au plus tard à 16 h 00 (heure de Toronto), le 3 juillet 2003 (ou à toute autre date pouvant être annoncée par Canada-Vie).**

### Société de fiducie Computershare du Canada

Sans frais : 1 866 224-2228 (Canada, É.-U., R.-U. et Irlande)

Tous les autres endroits : 1 514 982-9557

Courriel : [CanadaLife.gwl@computershare.com](mailto:CanadaLife.gwl@computershare.com)

#### Société de fiducie Computershare du Canada

**Par la poste**  
P.O. Box 7021  
31 Adelaide St E  
Toronto, ON M5C 3H2  
Attention : Corporate Actions

**En personne ou par messenger**  
100 University Avenue  
9th Floor  
Toronto, ON M5J 2Y1  
Attn : Corporate Actions

**Montréal**  
**En personne ou par messenger**  
1500, rue University  
Bureau 700  
Montréal (QC) H3A 3S8

**Calgary**  
**En personne ou par messenger**  
Western Gas Tower  
Suite 600, 530 8th Avenue S.W.  
Calgary, AB T2P 3S8

**Vancouver**  
**En personne ou par messenger**  
510 Burrard Street  
2nd Floor  
Vancouver, BC, V6C 3B9

#### Agent d'expédition aux É.-U. Computershare Trust Company of New York

**Par la poste**  
P. O. Box 2310  
Niagara Falls  
New York, NY 14302 - 2310  
USA

**En personne ou par messenger**  
Wall Street Plaza  
88 Pine Street, 19th Floor  
New York, NY 10005  
USA

#### Agent d'expédition en Irlande Computershare Investor Services (Ireland) Limited

**Par la poste**  
P.O. Box 9196  
Dublin 18  
Irlande

**En personne ou par messenger**  
Heron House  
Corrig Road  
Sandyford Industrial Estate  
Dublin 18  
Irlande

#### Agent d'expédition au R.-U. Computershare Investor Services PLC

**Par la poste, en personne ou par messenger**  
P. O. Box 478  
The Pavilions  
Bridgwater Road, Bristol  
BS99 7FA, Royaume-Uni